

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Avril 2014

L'an deux mille quatorze, le seize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAULIN Michel, Maire.

Présents :

MM. PAULIN Michel, CADENET Patrice, CARON Michel, CHAY Gilles, GLAS Pascal, PIALOT Bernard, REBOLLO Jacques, THOULOZE Philippe, NAVARRO Cyril, Mmes FERNANDEZ Véronique, ROUMEJON Solange, GUEIFFIER Michèle, SKIERSKI Céline, FAURE Arline, BOUISSANE Syham, BROCHE Mireille, MICO Muriel, HOURSAL Eloïse.

Absent excusé :

**Secrétaire:** Mme GUEIFFIER a été désignée secrétaire de séance.

Début de la séance à 19 heures 00.

Lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la réunion du 04/04/2014.

Signatures

## **Transfert permis d'aménager**

### **Sarl Sernhac « Les terrasses de cadenets »**

#### **au profit de la Commune**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la SARL Sernhac « les Terrasses de Cadenets » renonçant à son permis d'aménager (délivré le 13/09/2013) au profit de la collectivité.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée décide :

-D'accepter le transfert du permis d'aménager N° PA 030 317 13 N0001 du 13/09/2013 au profit de la commune de Sernhac.

-D'autoriser monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant

# **Convention Projet Urbain Partenarial (PUP)**

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre :

- la Sté SCCV SERNHAC « le hameau de Perrières »

-la Commune de Sernhac

-Mr et Mme HENNEUSE

-Mr QUAIREL

Qui a pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par la commune de Sernhac est rendue nécessaires par les opérations d'aménagements dénommées le « Hameau de Perrières » et « les terrasses de Cadenets »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée décide :

-D'accepter la convention du Projet Urbain Partenarial

-D'autoriser monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant

## **Commission**

### **Communale des Impôts Directs**

A la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y lieu d'instituer dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) pour la durée du mandat.

6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants sont désignés par la Direction Générale des Finances Publique sur une liste de contribuable, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal, soit 24 noms.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Propose pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs les personnes figurant sur le document joint en annexe.

**Levée de la séance à 20h00**